

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Frimaire, an VII.



La rédemption de plusieurs pachas voisins des isles ci-devant vénitienes. — Liste des vaisseaux russes entrés dans la Méditerranée. — Progrès de Buonaparte vers la Haute-Egypte. — Conjectures politiques sur la conduite du cabinet de Berlin, en cas de guerre. — Dit ils sur l'organisation des rebelles de la Campine. — Résultat des derniers comités secrets du conseil des cinq cents.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, sans le port, au directeur du Publiciste, rue des Moines, n.º 423, butte des Moulins, à Paris.

## ITALIE.

De Corfou, le 12 brumaire.

Notre isle est dans le meilleur état de défense. Le pays de Sallé, dépendant de la Turquie, s'est révolté contre le pacha Ali Gianna; tous les habitans ont pris la cocarde tricolore et se sont organisés en gardes nationales; le gouvernement français à Corfou leur a fourni armes, poudres, canons, des boulets, et deux barils de piastres.

Mustapha-Pacha de Delvino en a fait autant, et le pacha est devenu général français. Le pays de Buirinto a suivi le même exemple. Toutes les contrées peuvent fournir des vivres à Corfou, qui a du bled pour dix-huit ans. L'insurrection a gagné la péninsule de Prévese, qu'on a séparée du continent par un canal, dont le travail a été fait en quatre jours & quatre nuits. C'est actuellement un isle séparée de l'Épire jusqu'à l'Agripidia; elle est bien défendue par ses fortifications de campagne.

Tous les canons disponibles d'Ancone ont été portés à Corfou & autres isles. Quatre cents mulets sur le continent de la Grèce sont harnachés & portent de l'artillerie au sommet des plus hautes montagnes. Tous les habitans paroissent disposés à reconquérir la liberté; ils offrent leurs services. Notre isle fournit seule trente mille volontaires.

De Venise, le 17 brumaire.

Voici la liste de l'escadre russe, entrée dans la Méditerranée: Le Saint-Paul, de 82 canons; l'Épiphanie, le Zacharias & Elisabeth, la Marie-Madeleine, la Saint-Pierre, la Sainte-Trinité, de 74; le Saint-Grégoire, la Sainte-Pentecôte, le Saint-Nicolas, la Sainte-Vierge de Cusan, le Saint-Nicolas, le Saint-Michel, de 50 canons; la Sainte-Nixarchia, de 44, le Saint-Félix, de 36, & trois avisos; le Oka, de 10; le Maïson-Rouge, de 12; la Sainte-Vierge de Manahan, de 16 canons. Cette escadre s'est partagée en neuf divisions; l'une a pris la route d'Alexandrie, l'autre croise devant les isles ox-vénitienes.

On lit dans une de nos feuilles publiques, que les garnisons françaises de Zante & de Céphalonie se sont retirées à Pravesa & à Sainte-Maure; & qu'une division de l'escadre russe bloque Corfou. Mais comme cette feuille avoit annoncé la prise de Zante par les russes, avant même qu'ils eussent pu arriver dans ces parages, il faut attendre la confirmation de ces nouvelles.

## AUTRICHE.

De Vienne, le 20 brumaire.

La ci-devant comtesse d'Artois a fixé sa demeure à Clagenfurth, du consentement de la cour impériale.

Des lettres particulières de Constantinople, du 27 vendémiaire, disent que Buonaparte a gagné du terrain vers la Haute-Egypte, et que six beys sont ses prisonniers. Elles ajoutent que tout le pays occupé par l'armée française est organisé en cantons et en municipalités; que les Cophtes, les juifs et les naturels du pays, se montrent partisans du nouvel ordre de choses, et qu'il a déjà levé parmi eux 50 mille hommes de troupes; mais que les Arabes-Bédouins continuent à harceler l'armée française, tuent tous les soldats qui s'écartent de 4 ou 5 cents pas des villes ou des camps, & qu'ils interceptent par-tout les communications. Il paroît que le général français aura bien de la peine à se délivrer de ces ennemis, d'autant plus dangereux, qu'à l'aide de leurs chameaux & de la connoissance qu'ils ont des déserts, ils se transportent rapidement à de grandes distances; se montrent à l'improviste sur un point, et se trouve le lendemain à 30 ou 40 lieues de là. Ces lettres ajoutent que Buonaparte continue d'élever des fortifications sur la frontière de la Haute-Egypte, & vers la frontière de Syrie.

## ALLEMAGNE.

De la Suabe, le 26 brumaire.

Si on en croit la Gazette-Universelle de notre province, le ministre français, Alquier, se prépare à quitter Munich, attendu que, depuis son arrivée, il n'a pas encore pu parvenir à avoir une audience de l'électeur.

La régence de l'Autriche antérieure a reçu ordre de rester à Constance; ce qui contribue à fortifier les espérances de la paix.

Le célèbre publiciste, Moser, est décédé à Louisbourg.

Extrait d'une lettre de Francfort, du 28 brumaire.

L'aveuglement de bien des personnes en Allemagne sur les suites de la victoire de Nelson pour la prospérité & l'existence commerciale de ce pays que les anglais dépouillent peu à peu de tout son numéraire, paroît malheureuse

ment incurable. Bien des voix cependant s'élevaient contre l'Anglomanie qui domine aujourd'hui chez nous. C'est par les calculs les plus simples, c'est par les projets de monopole qu'annoncent clairement les feuilles ministérielles anglaises; c'est par les spéculations dont chaque paquebot partant de Hambourg prouve le plein succès, qu'on tâche de prouver aux bons allemands que ce n'est pas à eux de chanter le *Te Deum*, à l'occasion de la bataille d'Aboukir. On essaie aussi la plaisanterie. En voici un échantillon :

*Nelson marchand*, dialogue.

UN ALLEMAND.

O toi ! qui délivras tes alliés & frères,  
Les pieux mamelucks, du plus terrible effroi ;  
Les peuples étonnés de l'Allemagne entière,  
Comment te paieront-ils tes immortels exploits ?

NELSON.

Godem ! sur les dépens de ce feu d'artifice  
Ne vous inquiétez pas ; il faut les répartir.  
En payant le café, le sucre, les épices,  
Vous paierez à Hambourg la fête d'Aboukir.

REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 28 brumaire.*

On vient de publier ici une lettre de Berlin assez importante. On y a joint l'ordonnance du roi de Prusse contre les membres & les chefs des associations secrètes & de franc-maçonnerie. Voici cette lettre presque textuelle.

« L'Europe si fortement intéressée à voir bientôt terminer avantagement pour son bonheur, la grande contestation qui pébranle, la fatigue & Pépaise, à les yeux fixés sur Rastadt. Mais de Rastadt, elle les détourne souvent sur notre cabinet, persuadée que c'est du parti qu'il adoptera que dépend la chance de succès d'un côté ou de l'autre. Au milieu de la crainte ou des espérances dont la passion anime chacun, suivant le système qu'il suit ou le parti qu'il affectionne, ceux qui ne cherchent que le vrai se persuadent qu'en appuyant, autant que les circonstances le lui permettent, les instances pour procurer à l'Empire la paix la moins funeste possible, la Prusse ne fera d'ailleurs aucune démarche qui la compromette ou l'expose à des dangers au dehors ou dans l'intérieur ; & qui, fillette au plan de neutralité que le premier ministre comte de Hagvits ne recommande pas moins sous le nouveau regne que sous celui de Frédéric-Guillaume, elle ne l'abandonnera point aussi longtemps qu'elle ne sera pas attaquée, ou qu'elle pourra rester tranquille, sans sacrifier son bonheur.

« D'après cette règle de conduite, elle appuiera la résistance de la députation de l'Empire sur les points qui se discutent encore ; & probablement elle ne consentira pas plus que la cour de Vienne à transférer les dettes des pays situés sur la rive gauche du Rhin, à la charge des pays sur la droite, ceux-ci sont déjà assez épuisés, assez ruinés pour ne pas les surcharger davantage. On dit d'ailleurs qu'il n'existe pas d'exemple dans l'histoire qu'en cédant un pays, on se soit chargé des dettes dont il étoit grevé. On a vu cependant la Silésie cédée à la Prusse, sans que les dettes auxquelles elle servoit d'hypothèque, aient été éteintes jusqu'à présent ; mais on répond que l'Autriche, en cédant cette province, ne s'est pas engagée à les acquitter. Il est donc probable que, de l'aveu de notre cour, la députation persistera dans son refus, & que la Prusse ne se

départira non plus des demandes qu'elle a faites, relativement à la sûreté de Wezel.

« C'est encore d'après les mêmes données, qu'on raporte que, sur les représentations faites, il y a quelques jours par Sieyes, concernant la députation de la chambre qui existe toujours à Cleves, quoique le pays de Cleves ait été cédé par le traité de Bâle, il a été répondu de part de S. M. prussienne, « que cette cession n'étoit qu'un » pothétique, & ne pouvoit être considérée comme effective » aussi long-tems que la paix d'Empire n'auroit pas été » ritivement conclue, l'article V dudit traité portant que » le sort des provinces prussiennes sur la rive gauche du » Rhin ne seroit décidé qu'après la conclusion de la paix » de l'Empire ».

« Telles sont, selon toutes les apparences, les dispositions du cabinet de Berlin. On sait que le gouvernement français ne veut pas plus la guerre que nous ; & on est persuadé que ce gouvernement évitera tout ce qui pourroit en entraîner une générale, ou servir les vues des cours qui désireroient une nouvelle coalition.

« Dans ces circonstances, le gouvernement prussien porte aussi ses vues ou sa sollicitude sur l'intérieur. On prétend que le roi prévenu de l'arrivée dans sa capitale d'un certain nombre d'étrangers dont on vouloit lui faire suspecter la mission ainsi que celle d'autres répandus dans les provinces, a simplement répondu : *la police les surveillera*. Cependant il a été rendu une ordonnance sévère contre les sociétés secrètes et de franc-maçonnerie.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Bruxelles, le 3 frimaire.*

On n'a encore reçu aucune nouvelle certains d'un corps de rebelles de la Campine, depuis sa sortie de Diest, paroît qu'il s'est divisé en plusieurs pelotons, & qu'il tient caché dans les bois. Cependant des détachemens du 20<sup>e</sup>. régiment de chasseurs à cheval ont eu quelques affaires très-vives avec diverses bandes de révoltés ; ces derniers ont été battus avec beaucoup de perte.

Des militaires français qui ont été prisonniers des brigands de la Campine, nous ont apporté les détails suivans sur leur organisation. Ils sont divisés en compagnies ; aucune est composée de cent hommes, & a quatre officiers. Vingt compagnies complètes forment une colonne ; chaque colonne a plusieurs chefs. Il y a, en outre, un état-major pour toute l'armée des rebelles, dont le commandant en chef est un avocat d'Hérenthals. Ces brigands sont armés de fusils à bayonnettes, ou de carabines ; ils ont aussi quelques hommes bien montés qui font le service de mousquetaires. L'or est très-commun parmi eux. Ils ont beaucoup de poudre & du plomb en abondance. La majeure partie de ces armes & munitions ont été tirées de la Hollande. Comment cela s'est-il fait ? C'est ce que l'on ignore jusqu'ici. Les rebelles ont parmi eux un grand nombre de déserteurs de différentes nations.

Ce qui prouve néanmoins que ces rebelles ne sont pas si dangereux, c'est que le général de division Colaut, commandant en chef dans les neuf départemens réunis, s'étoit mis à la tête d'une colonne de troupes, est de retour ici depuis avant-hier. Le général Bonnard & plusieurs autres généraux & officiers supérieurs sont actuellement rassemblés ici.

Le départ de nos jeunes gens de la première classe de conscription a eu lieu aujourd'hui : ils se rendent à Cam

ils seront incorporés dans divers corps de l'armée d'An-

leterre.  
L'administration centrale vient d'annuler tous les passe-ports délivrés jusqu'à ce jour, par les administrations municipales. Tous ceux qui en seroient trouvés porteurs, trois jours après la publication de l'arrêté, seront arrêtés & traités comme contrevenans au titre 3 de la loi du 10 vendémiaire an 4. Plusieurs cafés & cabarets ont été fermés dans cette commune par mesure de sûreté générale. Des réunions, avec la mèche allumée, ont été braquées sur la place de la Liberté, & tous les postes militaires sont renforcés.

On continue à enlever des prêtres insermentés, tant ici que dans les autres communes : on les fait partir par transports suffisamment escortés. On assure qu'on les conduit à l'île de Rhé.

*De Paris, le 5. frimaire.*

Nous n'aurions pas cherché à pénétrer ce qui s'étoit passé dans les derniers comités secrets, & nous nous serions contentés d'en donner les résultats ; mais un de nos journaux a eu pouvoir sans inconvénient satisfaisant à cet égard la curiosité publique. Il nous apprend que, dans l'un de ces comités, on a entendu la proposition de quelques hommes de bien, qui demandoient que, moyennant un abonnement payable comptant, on leur abandonnât pour dix ans la ferme du tabac & toutes les usines de cette fabrication. Cette offre a été combattue & repoussée avec beaucoup de force par Daviquet & Crochon. Daviquet, en improvisant dans cette circonstance, a, dit-on, donné une nouvelle preuve d'un talent déjà connu, & qui ne peut manquer de jeter un grand éclat.

Dans l'autre comité secret, il a été question de la situation des départemens de l'Ouest. On assure qu'elle devient encore une fois assez inquiétante ; que les assassins s'y multiplient contre les amis de la république ; que les anciens éléments de la Vendée y fermentent sourdement ; qu'on y apperçoit déjà des mouvemens partiels ; qu'un rassemblement s'est formé dans le Morbihan ; & que les brigands ont eu l'audace de chercher à désarmer la ville de Fougères.

Toutes les députations de l'Ouest se sont rendues hier au directoire pour lui exposer cet état de choses, lui faire part de leurs alarmes, & provoquer les mesures de précaution qu'elles jugent propres à prévenir le retour de la guerre civile, & les désastres qui en sont l'inévitable résultat.

— Les administrateurs de la caisse des comptes courans ne cessent de prendre les mesures les plus efficaces pour rappeler le crédit & fixer la confiance sur leur utile établissement. Afin d'offrir un nouveau motif de sécurité, ils ont créé un contrôleur-général, adjoint au directeur. La nomination unanime du citoyen Devaisne fils, à ces fonctions, est un témoignage honorable des services importants qu'il a rendus à la caisse, dans ces dernières circonstances.

— La trésorerie nationale a nommé le citoyen Scitivan payeur du département du Rhône à la place du citoyen Montanier, payeur-général de l'armée de Mayence.

— Les citoyens Laïs et Cheron restent décidément à l'Opéra.

— Le citoyen Veyrieu, l'un des nouveaux députés de la Haute-Garonne au conseil des cinq-cents, s'étoit rendu avec un congé à Carcassonne pour y rétablir sa santé. Il vient d'y mourir.

— Santonax avoit été désigné par un journal comme un des chefs du parti anarchique. Il repousse cette accusation avec l'indignation la plus vive. Il déclare qu'il vit fort retiré, avec un très-petit nombre d'amis, se bornant à ses seules fonctions législatives, étranger aux intrigues & aux intrigans ; que las des persécutions & des outrages que lui a valu sa mission aux Antilles, il a besoin de repos. Que s'il existe en France des factieux, ils ne le verront ni parmi leurs chefs, ni parmi leurs complices ; mais que si la liberté étoit menacée & nos droits méconnus, alors il retrouveroit son courage & son énergie. Il ajoute qu'au moment où les périls de l'extérieur nous commandent le plus parfait accord ; il regarde comme insensés ou amis de l'étranger ceux qui fonderoient le redressement de leurs griefs, même justes, sur la désunion des deux premiers pouvoirs ; que les vrais républicains savent immoler leurs ressentimens ; et que, quand ils n'approuveroient pas toutes les mesures des gouvernans, ils se garderoient bien de les attaquer par une opposition dangereuse pour la chose publique.

— Le ministre de l'intérieur a écrit à l'administration centrale de la Marne, que la création d'une place d'inspecteur-général de l'instruction publique étoit inconstitutionnelle, & devoit par conséquent être regardée comme non avenue.

— Notre consul-général à Naples est le frere du citoyen Sicys.

— Constant, associé et ami d'un brigand nommé Chandolier, a été arrêté à Laval et conduit dans les prisons.

— On assure qu'il a été découvert à Angoulême un projet d'évasion formé par une cinquantaine de prisonniers. Un d'eux que l'on conduisoit à Périgueux, a révélé le secret & a désigné le lieu où étoient cachés les instrumens destinés à forcer la prison ; ils y avoient été apportés par des femmes qui feignoient de venir visiter quelques prêtres.

— Suivant une lettre de Livourne, il y est arrivé, le 14<sup>e</sup> brumaire, un bâtiment neutre venant d'Alexandrie. Il avoit à bord quelques français, et entr'autres un commissaire de l'armée d'Egypte, chargé, dit-on, de lettres de Buonaparte.

— Le corps législatif batave vient de rendre une loi portant que tout fonctionnaire public ou pensionné de l'état, qui négligera, sans motif valable, de paraître aux assemblées primaires, sera privé de son emploi ou de sa pension.

— M. le chevalier de Caamano a été présenté au directoire helvétique, le 25 brumaire, comme ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne.

— Si on en croit la gazette de Francfort, la première colonne de l'armée russe seroit entrée dans la Galicie orientale le 5 brumaire, la seconde l'auroit suivie le 8, & la troisième le 13.

Cette nouvelle a été si souvent répétée sans être vraie, qu'elle a encore besoin de confirmation.

— Comme Hambourg est rempli d'étrangers de toutes les nations que le commerce y attire, & qui, par leur industrie, partagent les bénéfices des habitans du pays, le sénat a cru devoir les faire contribuer aux dépenses publiques, en les soumettant à payer un sol par marc du montant de leurs loyers.

On compte dans cette ville environ 25 mille étrangers, qui paient par mois un loyer depuis 20 jusqu'à 6 à 700 marcs.

Extrait de la correspondance du ministre de la guerre, département de l'Eure, en date du 25 brumaire.

La citoyenne Germain Chedeville, de la commune d'Andelys, apprend que son fils, conscrit de la première classe, a, dans un moment d'ivresse, déserté du dépôt militaire d'Évreux, et est arrivé à Ecouis; elle s'y rend aussitôt, lui reproche sa lâche désertion, et parvient à le ramener au dépôt. Il n'étoit plus tems, le détachement des conscrits étoit parti pour Lille. Cette femme courageuse se rend à l'administration centrale, sollicite vivement une route pour son fils, qui, oubliant la fatigue, voulut partir à l'instant pour rejoindre ses canarades.

Les spectateurs touchés du dévouement de la citoyenne Chedeville, & du repentir de son fils, se sont cotisés, & ont mis le jeune homme en état de rejoindre en voiture son détachement. (Article officiel).

Histoire des inventions. — Second extrait.

Les porte-voix ou trompettes parlantes, comme on les a d'abord appelés, ont été découvertes en 1671. Le jésuite Kircher & l'anglais sir Samuel Morland se sont disputé le mérite de cette invention. Mais les voyageurs Arabes qui ont visité la Chine dans le neuvième siècle, disent positivement qu'on y faisoit usage de trompettes, au moyen desquelles des paroles pouvoient se faire entendre à une grande distance.

L'ananas, ce fruit précieux, trouvé en Amérique par les Espagnols, fut apporté, dit Acosta, de Santa-Cruz à Saint-Domingue, & transplanté de-là aux Indes & à la Chine. On peut objecter à M. Beckmann, que le nom de ce fruit est composé de deux mots Arabes, qui indiquent sensiblement la forme de la surface de ce fruit. Ananas signifie l'œil humain; ce qui sembleroit indiquer une origine arabe, car on ne donne guères ces noms distinctifs qu'aux plantes indigènes.

Les anciens ont-ils connu la méthode des assurances pour les expéditions maritimes? Quelques savans se sont déterminés pour l'affirmative; fondés sur quelques passages latins. Tite-Live dit que l'armée romaine étant embarrassée pour ses subsistances en Espagne, la république fit un marché avec quelques négocians pour y faire passer des vivres, en prenant à son compte les risques de la mer, et de la saisié par les ennemis. Sætone dit que l'empereur Claude proposa de même à des négocians des expéditions maritimes, en prenant sur lui la perte, si les tempêtes causoient quelque dommage. Suscepto in se danno, si cui quid per tempestates accidisset. Il faut convenir que ces stipulations n'indiquent qu'une sorte d'encouragement & des indemnités pour des pertes éventuelles, qui n'ont pas d'analogie avec la pratique des assurances. Un passage d'une lettre de Cicéron paroît plus positif. Il écrit: *Locidicæ me prædes accepturum arbitror omnis pecuniæ publicæ, ut mihi et populo cautum sit sine vecturæ periculo.* La solution de la question doit dépendre du sens qu'on attachera au mot *prædes*. Notre auteur prétend qu'il faut entendre une remise d'argent par lettre-de-change. Ce n'est pas ici le lieu de discuter une telle question.

M. Beckmann n'a pu découvrir ni l'auteur ni l'époque des *harloges* et des *montres* à rouages & à ressorts. Il paroît que jusqu'au onzième siècle, au moins, on ne connoissoit encore que les cadrans solaire & les clepsidres.

Isidore dit que les Carthaginois furent les premiers qui pavèrent les rues, si toutefois le mot *vias*, dont il se sert, ne désigne pas uniquement les grands chemins. Le premier grand chemin pavé que firent construire les Romains, est celui d'Appius Claudius; les historiens ne parlent point du pavé des rues de Rome; mais on doit croire que ce peuple n'avoit pas négligé d'appliquer aux rues une commodité qu'ils étendoient sur leurs chemins jusqu'à une grande distance de la capitale. La première ville moderne où l'on ait pavé les rues est Cordoue, en Espagne, qui dut cet avantage à Abdul-Rahman en 850. Ce fut en 1184 que Philippe-Auguste donna une ordonnance pour faire paver les rues de Paris.

L'usage salutaire des quarantaines pour prévenir l'introduction de la peste, a été pratiqué la première fois par les Vénitiens en 1484.

Si les anciens, dit le professeur Beckmann, avoient connu l'art d'employer les plumes d'oie pour écrire, ils auroient consacré à Minerve,

l'oie, & non la chonette. Elles sont certainement plus commodes pour tracer les caracteres romains, que les roseaux dont se servoient les anciens; mais elles le sont beaucoup moins pour former les lettres arabes, & ne peuvent servir à écrire le sanscrit. Les anciens tiroient d'Égypte & de Carie les meilleurs roseaux pour écrire, & il est remarquable que l'appellation latine *calamus*, soit le même nom qu'on leur donne encore aujourd'hui dans la plus grande partie de l'Asie (*callam*). Isidore, écrivain mort en 650, est le premier qui ait parlé des plumes à écrire.

On a commencé par mettre des couvertures de différentes espèces sur le dos du cheval pour y être plus commodément; mais on ignore entièrement quand on a commencé à employer des selles. Un passage tiré du Code Théodosien semble prouver que les selles étoient connues du tems de Théodose. La première mention des étriers se trouve dans un livre, attribué à l'empereur Maurice, sur l'art de la guerre. On y dit qu'un cavalier doit avoir deux selles de fer attachées à sa selle. L'usage de *ferrer* les chevaux étoit connu du tems de Catulle, comme on le voit clairement dans un vers de ce poète. Il esi remarquable qu'aucune statue équestre de l'antiquité ne présente ni selle, ni étrier, ni fer à cheval.

Bourse du 5 frimaire.

Amsterdam	60 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> , 61 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	Rente viagère	13 f.
Idem cour.	53, 58 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	Rente provis.	13 f.
Llambourg	193 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 190 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	Tiers cens	10 f. 50 c.
Madrid	11 f. 50 c.	Bon <sup>2</sup> / <sub>4</sub>	1 f. 91 c.
Mad. effect.	14 f. 50 c.	Bon <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	1 f. 86 c.
Cadix	11 f. 50 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	1 f. 75 c.
Cadix effectif	14 f. 55 c.	Or fin	106 f.
Gènes	95 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 95 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Ling. d'arg.	50 f. 75 c.
Livourne	105 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> , 104 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Portugaise	97 f. 25 c.
Bâle	1/4 à 1/2 per., 1 per.	Piastre	5 f. 34 c.
Geneve	3 perte.	Quadruple	81 f. 75 c.
Lyon	pair 15 j.	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.
Marseille	pair 10 j.	Guinée	26 f. 25 c.
Bordeaux	pair 15 j.	Souverain	35 f. 25 c.
Montpellier	pair 15 j.		

Esprit <sup>3</sup>/<sub>8</sub>, 390 à 400 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 305 f. — Huile d'olive, 1 fr. 20 à 25 c. — Café Martinique, 3 fr. — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 30 à 40 c. — Savon de Marseille, 1 f. 2 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 c. à 5 f. — Coton des Indes, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel...

Annuaire de l'an 7, ou Calendrier de Mars. Cet Annuaire présente un tableau de 17 pouces de large sur 12 de haut. La partie du tableau indiquant les jours du mois, ne présente qu'une décennie entière, sous chaque date de laquelle se trouve l'historique d'une victoire. A cette décennie on fait succéder la suivante, au moyen de deux cylindres cachés derrière le tableau, sur lesquels se déroulent par 36 divisions décennaires, le calendrier en entier, composé de six feuilles d'impression. Au-dessus de cette partie est une allégorie en taille-douce. L'estampe & les six feuilles d'impression se vendent 3 fr. 50 cent., & 12 fr. encadrées. A Paris, chez le citoyen Lafontaine, rue de l'École de Médecine, n° 52; & chez Depeulle, marchand d'estampes, rue des Mathurins-Jacques.

Cet annuaire peut être considéré comme les fastes de la gloire française, depuis l'établissement de la république, par les victoires qu'un grand peuple a remportées sur les ennemis de son indépendance. Il rappelle les noms des hommes célèbres dans les arts, dans les sciences et les lettres, dont les lamieres ont devancé & amené le siècle de la république. Ainsi, l'auteur a accolé à chaque jour et à chaque victoire, la naissance ou la mort d'un homme dont sa patrie ou le monde vantent la gloire. A cette chronologie de dates précieuses, se joignent quelquefois des rapprochemens piquans; ainsi l'on trouve que Sally et Hoche sont morts à pareil jour; que la même journée vit aussi périr Tite-Live et Ovide; que Voltaire mourut en 1778, le même jour que la Pucelle; qu'il a chanté étoit morte en 1431, &c. &c.

A. FRANÇOIS.